

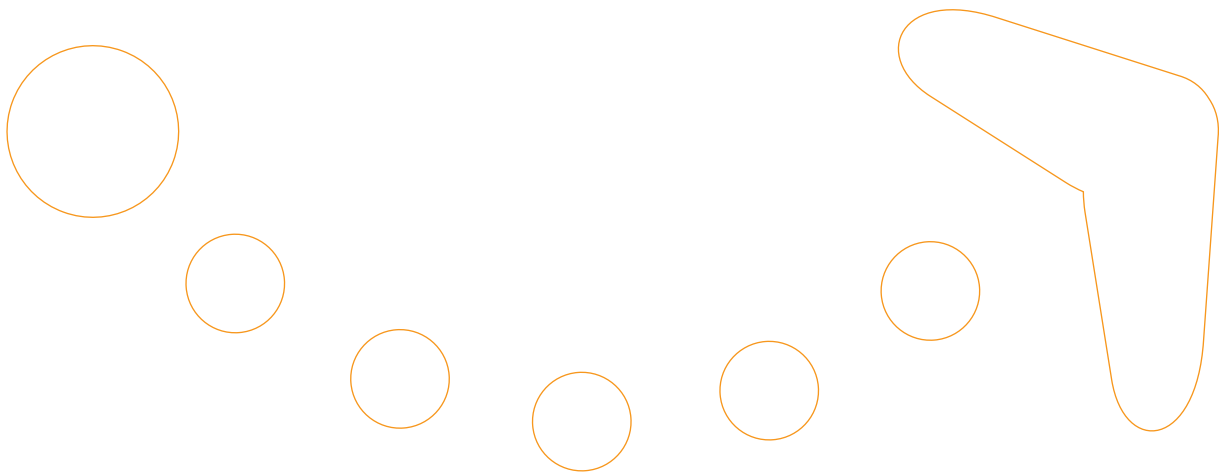
L'accompagnement des réfugiés mis à mal

 novembre 2015

**CIRÉ**

Sommaire

Introduction	3
La situation problématique des associations	4
L'apport et l'expertise des associations	4
Conclusion	5



Introduction

Depuis cet été, l'actualité le démontre chaque jour : les demandeurs d'asile arrivent nombreux chez nous, pour demander la protection. Ils fuient la guerre et les violences. La Belgique, en vertu de ses engagements internationaux, se doit de les accueillir dignement, durant leur procédure, à l'instar des autres pays membres de l'Union européenne. Alors, dans l'urgence, le Gouvernement ouvre des nouvelles places d'accueil. En quelques mois, 10.000 nouvelles places ont été créées. Ce qui est à saluer. Mais ensuite ? Une fois reconnus réfugiés, ils devront chercher un logement, apprendre la langue, trouver un travail. Aux différentes étapes du parcours des demandeurs d'asile, les associations qui les accompagnent ont un rôle primordial. Pourtant, elles ont perdu - ou sont en passe de perdre - une grande partie de leurs financements structurels. Alors que leur rôle est plus que jamais nécessaire.

La situation problématique des associations

Pour comprendre la situation dans laquelle se trouvent actuellement les associations qui accompagnent les demandeurs d'asile et les réfugiés, revenons un peu en arrière.

2014 : Dans un contexte de réduction du nombre de demandeurs d'asile, le Gouvernement et Fedasil (l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) ont mis en place un nouveau modèle d'accueil, prévoyant principalement l'accueil dans des centres collectifs et dans des initiatives locales d'accueil (ILA) gérées par les Centres publics d'action sociale (CPAS), à charge de ceux-ci d'aider les réfugiés ayant obtenu leur statut à trouver un logement sur le marché privé afin de libérer leur place d'accueil pour d'autres demandeurs d'asile et de les accompagner dans leur chemin d'intégration.

Au passage, on a supprimé de nombreux logements d'accueil individuels gérés par les associations¹, qui ont pourtant une expertise de longue date dans l'accompagnement des demandeurs d'asile et l'aide à l'insertion de ceux-ci une fois le statut de réfugié obtenu.

Par ailleurs, on a également programmé dans ce cadre la disparition des associations spécialisées qui accompagnaient activement les réfugiés reconnus dans leur recherche de logement sur le marché privé et dans les divers aspects de leur intégration. Ces associations sont toutes en instance de fermeture ou de forte restructuration. Elles font pourtant un travail primordial d'accompagnement et d'intégration des réfugiés en Belgique. Elles les aident à trouver un logement, elles organisent des cours de langue, elles font de l'orientation socio-professionnelle, elles fournissent un accompagnement social ou juridique, elles suivent les démarches de regroupement familial, elles soutiennent les mineurs étrangers non accompagnés, elles mettent en place des projets d'intégration en vue de favoriser le vivre-ensemble, elles font de l'interprétariat social pour les personnes ne maîtrisant pas encore la langue... Bref, elles jouent un rôle essentiel et complémentaire à l'action des CPAS pour prendre en compte les vulnérabilités propres aux réfugiés.

Ce nouveau modèle d'accueil a pour principal mérite de vouloir répartir la charge de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'accompagnement des réfugiés reconnus entre un large ensemble de CPAS actifs sur tout le territoire. Il ne tient cependant plus du tout devant la situation que l'on vit aujourd'hui et pour les années à venir : non seulement les demandeurs d'asile

sont nombreux², mais la grande majorité d'entre eux proviennent de pays en guerre ou en proie à de violents conflits, de sorte qu'ils obtiennent rapidement le statut de réfugié³. Ceci signifie qu'ils seront - et sont déjà - beaucoup plus nombreux qu'auparavant à devoir sortir des structures d'accueil et cela, très rapidement (parfois trois semaines après leur arrivée en Belgique), sans avoir pu se préparer à leur installation et à leur insertion dans le pays. Les CPAS se retrouvent donc seuls devant un défi considérable : accompagner vers le logement et l'intégration un nombre considérable de réfugiés dont une majorité ne parlent pas français ni néerlandais et dont les vulnérabilités propres à l'exil exigent une approche personnalisée et qualitative. Les fédérations des CPAS ont déjà largement manifesté leur inquiétude et leur besoin de soutien.

L'apport et l'expertise des associations

Dans un tel contexte, il nous semble totalement paradoxal de se passer de l'aide, complémentaire, des associations spécialisées qui pratiquent depuis des années ce type d'accompagnement.

L'apport des associations est quantitatif, en ceci que leur capacité à trouver des centaines de logements chaque année permet de libérer autant de places d'accueil pour des demandeurs d'asile et d'éviter à autant de personnes de se retrouver à la rue. Elles ont développé pour ce faire des liens privilégiés avec des propriétaires et autres partenaires, des outils spécifiques (comme un fonds de prêts pour garantie locative), ainsi qu'une capacité à mobiliser la société civile en temps de crise comme aujourd'hui.

L'apport des associations est aussi qualitatif dans leur capacité à accompagner et mettre en place des relais adaptés pour les réfugiés les plus fragiles, souffrant de traumatismes et de problèmes de santé importants, les mères seules avec enfants non alphabétisées, les mineurs non accompagnés... Là aussi, il y a toute une expérience qui ne peut se perdre et qui vient renforcer le travail des services publics généraux (CPAS, institutions de formation et d'emploi...).

1 Pour plus d'informations sur l'accueil dans les structures à petite échelle, voir : <http://www.accueilindividuel.be>

2 De janvier à octobre 2015, 31.275 demandes d'asile ont été introduites en Belgique. Pour plus de précisions sur les statistiques d'asile, voir le site du CGRA : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>

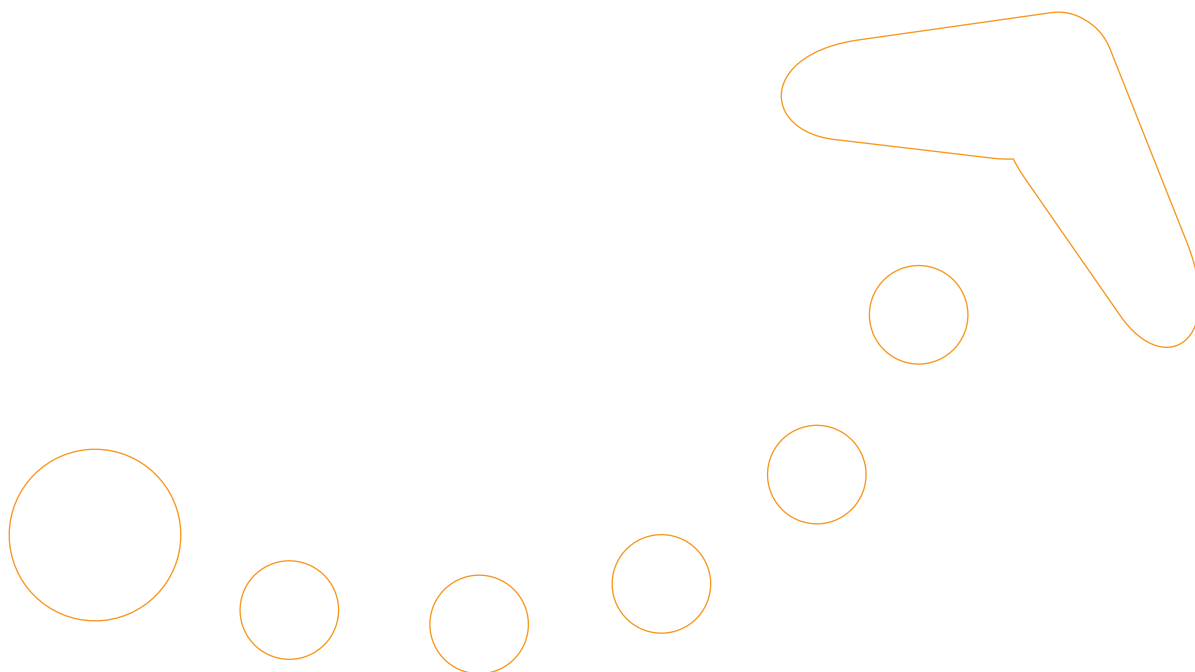
3 Le taux de protection en novembre 2015 s'élève ainsi à 63,7%.

Il y a également aujourd'hui un formidable élan de solidarité avec les réfugiés de la part des citoyens belges. Les associations jouent un rôle privilégié et naturel pour accompagner et encadrer ces mobilisations citoyennes (bénévolat, dons matériels, mise à disposition de logements...). Mais elles ne peuvent le faire qu'en s'appuyant sur leurs services et pratiques professionnelles qui doivent être financés. On ne remplace pas un accompagnement professionnel spécialisé par le bénévolat. Ici encore, il doit être question de complémentarité.

Aujourd'hui, une autre mesure en matière d'accueil nous pose question : le gouvernement a choisi de faire appel au secteur privé marchand, en lançant un marché public ouvert aux multinationales. Au total, un marché de 18.500 places d'accueil a été ouvert en quelques mois. Et ce, au lieu de renforcer et de financer correctement les institutions existantes, comme les communes, les CPAS et les associations spécialisées dont la mission spécifique est précisément l'accueil et l'insertion des réfugiés. Ces acteurs traditionnels de l'accueil fondent leur action et mission le principe de dignité humaine. Des entreprises privées du secteur marchand pourraient rejoindre cette valeur. Mais celle-ci ne constitue pas le moteur principal de leur action: ce sont des organisations marchandes, avec un objectif de profit.

Conclusion

Les associations spécialisées dans l'accompagnement des réfugiés voient actuellement leurs financements supprimés ou fortement réduits. Au regard de cette situation, il est urgent que les différents niveaux de pouvoirs se mettent autour de la table pour réévaluer le financement de ces associations. Dans le contexte actuel, la décision de se diriger vers le secteur privé pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes nous pose question. Cette privatisation de l'accueil consiste en une mise sur le marché de missions qui répondent avant tout à une obligation et un devoir moral. Selon nous, c'est en priorité le travail - complémentaire - des communes, des associations et des initiatives citoyennes qu'il est nécessaire de renforcer.





Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)